

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi vingt-sept mars à dix-neuf Heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusés : Gérard EVANGELISTA (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS).

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2018 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, un **excédent cumulé de 794 670.13 €**
- Dans la section d'Investissement, un **déficit cumulé de 44 977.51 €**
- Des **restes à réaliser** à reporter en 2019 :
 - 2 439.60 € en dépenses,
 - 4 030.66 € en recettes.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2019, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
 - En dépenses, reprise du déficit constaté :
Compte D 001 pour 44 977.51 €
 - En recettes, affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement et une partie de l'excédent de fonctionnement :
Compte 1068 pour 504 670.13 €
- Pour la section de fonctionnement :
 - En recettes, reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé :
Compte R 002 pour 290 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 504 670.13 €,


- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
 - 44 977.51 € au compte D 001
 - 290 000 € au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 27 mars 2019

Le Président


Jean-Pierre TALUT